

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 21 JUIN 2023

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 28 avril 2023

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Ludovic TABIS, André MARTHEY, Jean-Noël CHAMBON, Patrick NECTOUX.

ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°2

Objet : Listes Facé 2020, 2021, 2022 et 2023

Monsieur le Président rappelle les règles, entrées en vigueur à partir de 2012, concernant le financement des aides du CAS FACÉ pour les travaux d'électrification rurale pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

Il présente les listes des travaux des différents sous-programmes tenant compte des décisions d'attribution des aides allouées par le CAS FACÉ comme elles figurent sur le tableau ci-après :

Programmes	2020	2021	2022	2023
FABe	260 800 €	218 700€	179 000€	169 000€
FABr	1 043 200 €	1 016 900€	1 091 000€	1 151 000€
FC	263 000 €	296 400€	308 000€	326 000€
FS	271 000 €	512 200€	567 000€	570 000€
FSp	171 000 €			
Total	2 009 000 €	2 044 200€	2 145 000€	2 215 000€

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230621-DELIB2BU210

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** d'une part, les modifications apportées aux listes des programmes 2020, 2021, 2022 et d'autre part, la liste des travaux du programme 2023.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président de signer tous les documents concernant la réalisation de ces travaux.

PJ : Listes Facé

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVANX



REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230621-DEL IB2BU210